

Arrêté du 21 mars 2011 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2004 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air France

Exploitation économique et travail forcé en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	08/04/2011
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVA1106305A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023823026

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ; Vu l'accord sur l'Espace économique européen[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Vu le règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ; Vu l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), modifié notamment par la décision n° 7/94 du 21 mars 1994 du comité mixte de l'EEE ; Vu le code des transports, et notamment sa sixième partie ; Vu le code de l'aviation civile, et notamment son livre III ; Vu l'arrêté du 30 octobre 1998 modifié portant octroi d'une licence d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société Air France ; Vu l'arrêté du 15 septembre 2004 modifié relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air France ; Vu l'arrêté du 22 janvier 2007 relatif à l'autorisation d'exploitation des services aériens réguliers entre la France et les pays situés hors de l'Union européenne par des transporteurs aériens communautaires établis en France ; Vu la demande présentée par la société Air France, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA1106305A du 8 avril 2011, « Arrêté du 21 mars 2011 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2004 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air France ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000023823026> (consulté le 28 août 2026).